Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026-06-02
ID : 022-212201248-20260605-2026_06_02-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le vingt-huit mai deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOT, Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Jérémia BERDJA, Louise PALMER

Etaient absents : Cécile GAINON

Pouvoirs : néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Anne-Laure LE GUILLOU a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Membres en exercice : 11
Présents: 10
Votants : 10
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-06-02 – ELECTION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DE SEPTEMBRE 2026

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

Vu la circulaire n° NOR :INTP2611651 C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissant le tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable, dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

a) Composition du bureau électoral

Mme indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur Armel BELLIOT et Madame Marie-José NOZAHIC (conseillers les plus âgé),
- Madame Anne-Laure LE GUILLOU et Monsieur Gwen LE GRATIET (conseillers les plus jeunes)

La présidence du bureau est assurée par le Maire. Le secrétaire est Monsieur Ronan CAIGNEC

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

Mme Geneviève PINTO

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026-06-02
ID : 022-212201248-20260605-2026_06_02-DE

Ont obtenu :
- Mme Geneviève PINTO , 9 voix
- M. Gwen LE GRATIET, 1 voix

Mme Geneviève PINTO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des 3 suppléants

Mme le Maire rappelle le nombre de suppléants à élire, conformément à l'arrêté préfectoral susvisé :
3 suppléant(s).

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :
– Mme Marie-José NOZAHIC
– M. Jacques LE CORRE
– M. Steven FLAMEN

Il est procédé au vote au scrutin majoritaire.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :
- Mme Marie-José NOZAHIC : 10 voix
- M. Jacques LE CORRE : 10 voix
- M. Steven FLAMEN : 10 voix

Selon l'ordre des suffrages obtenus, et ayant obtenu la majorité absolue sont proclamé(e) élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales :
– Mme Marie-José NOZAHIC
– M. Jacques LE CORRE
– M. Steven FLAMEN

Le tableau des électeurs sénatoriaux sera établi conformément aux dispositions applicables et transmis dans les conditions prévues par les textes susvisés.

Le Maire,
Geneviève PINTO

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 05/06/2026
De la publication le 05/06/2026